
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 août 2020, à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Mobilité et attractivité
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
Mme Suzie Miron, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE20 1130

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 août 2020, en y retirant les articles 20.021, 20.037, 20.048, 20.062, 30.007, 30.011, 30.012, 40.009 et 60.004.

Adopté à l'unanimité.

CE20 1131

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE20 1132

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE20 1133

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois, avec Chaussures Belmont inc., pour la fourniture de bottes et souliers de sécurité, pour une somme maximale de 3 263 339,05 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-17904;
- 2- d'autoriser une dépense de 489 500,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1204982005

CE20 1134

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 208 143,84 \$, taxes incluses, pour l'exploitation et l'entretien des chutes à neige mécanisées au lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à Gestion Industrielle Maintenance Man inc. (CM 19 1101), majorant ainsi le montant du contrat de 249 772,61 \$ à 499 545,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 407,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 31 221,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1207711012

CE20 1135

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois pour la saison hivernale 2020-2021, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 835 467,80 \$, taxes incluses, pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige usée Ray-Lawson dans l'arrondissement d'Anjou et 46^e avenue dans l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre des contrats octroyés à Cap Excavation inc. (CA14 12224) et Groupe Contant inc. (CM17 1207), majorant ainsi le montant total des contrats de 9 416 865,35 \$ à 11 619 426,71 \$;
- 2- d'autoriser une dépense de 91 773,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 275 320,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1207711007

CE20 1136

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 454 587,07 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium dans le cadre du contrat accordé à Signel Services inc. (CG17 0430), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 209 588,05 \$ à 1 664 175,12 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser une dépense de 59 293,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1204983005

CE20 1137

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cision/CEDROM-SNi inc., fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 373 353,79 \$, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 22 mars 2020 au 21 mars 2023;
- 2- d'approuver un projet de contrat d'abonnement à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1207342001

CE20 1138

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire conforme pour le lot 1 et le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, pour une période de 24 mois sans prolongation, les contrats pour la fourniture des vannes de type papillon et de type guillotine, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18014;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Les Contrôles Provan Associés inc.	Lot 1 - Vannes de type papillon	378 606,85 \$
Les Contrôles Provan Associés inc.	Lot 2 - Vannes de type guillotine	511 886,95 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 44 524,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1204473002

CE20 1139

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Aquatech Société de gestion de l'eau inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat de services techniques pour la gestion, l'exploitation et l'entretien de la nouvelle usine de traitement des eaux souterraines du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) ainsi que son système de captage situé au 125, rue Fernand-Séguin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 142 991,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18128;
- 2- d'autoriser une dépense de 220 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1208886001

CE20 1140

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'addenda visant à modifier de 230 000 \$ à 67 835,25 \$, taxes incluses, la valeur du contrat accordé à la Société des Amis du Biodôme pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2020 (CM20 0258);
- 2- d'autoriser la modification du budget additionnel de revenus de 318 832 \$ à 99 360 \$ et du budget additionnel de dépenses de 318 832 \$ à 99 360 \$, équivalent aux recettes estimées;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1200348002

CE20 1141

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier le contrat accordé au Groupe Promo-Staff RTM inc., à la suite de l'appel d'offres public 19-17506 (CM19 0748) pour les services d'une brigade mobile pour le chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour la durée restante du contrat et pour le montant non utilisé de 410 762,65 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser l'ajustement budgétaire à la baisse afférent à la partie de l'annulation du contrat au montant de 375 081,05 \$ pour le Service de l'Expérience citoyenne et des communications, comme suit :
- pour l'année 2020 un budget de 171 767,51 \$ a déjà été viré au Service de finances dans le cadre du Plan de redressement;
 - pour l'année 2021 un ajustement budgétaire à la baisse de 174 268,75 \$;
 - pour l'année 2022 un ajustement budgétaire à la baisse de 29 044,79 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1206698001

CE20 1142

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 36 mois, les commandes pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18061;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant total</u> (taxes incluses)
111073192 Canada inc. / Déneigement NA-SA	6	164 414,25 \$
JMV Environnement inc.	1, 2, 3 et 5	733 940,62 \$

de recommander au conseil d'agglomération :

- 2- d'accorder à 3024407 Canada inc. f.a.s.r.s. - Entreprise Vaillant 1994, seul soumissionnaire pour le lot 4, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 36 mois, les commandes pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 423 448,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18061;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1200362001

CE20 1143

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Équipement Twin inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de huit épandeurs à abrasifs à déchargement arrière pour camions multimode sur des chassis de camions fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 413 910 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18143;
- 2- d'autoriser une dépense de 41 391 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1208528009

CE20 1144

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Arboriculture de Beauce inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc du Mont-Royal 2020-2021, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 514 881,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18205;
- 2- d'autoriser une dépense de 51 488,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 77 232,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantité;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1208895001

CE20 1145

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Robert Boileau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat (lot 1) pour la fourniture de deux surfaceuses électriques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 313 941,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18190;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 697,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Robert Boileau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat (lot 2) pour la fourniture de cinq surfaceuses électriques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 786 812,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18190;
- 2- d'autoriser une dépense de 39 340,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1208528011

CE20 1146

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Centre Agricole J.L.D. inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, le contrat pour la fourniture de quatre tondeuses automotrices 4x4 à plateau frontal à trois lames d'une largeur de 72 pouces, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 237 239 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18185;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1208872001

CE20 1147

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Infrarouge Kelvin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour une période de trois ans, débutant le 1^{er} septembre 2020 et se terminant le 31 août 2023, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 933 608,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1723;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1200649006

CE20 1148

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire J. René Lafond inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de huit tracteurs compacts articulés à voie étroite et de divers équipements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 819 502,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18215 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 90 975,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1208528010

CE20 1149

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Simo Management inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le lot 2, pour l'inspection partielle et le diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 145 049,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18196;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 252,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1208479001

CE20 1150

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 281 843,63 \$, taxes incluses, pour les services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité, dans le cadre du contrat accordé à GoSecure inc. (CG17 0427), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 719 592,54 \$ à 3 001 436,17 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1205243002

En raison de problèmes techniques, la séance est suspendue de 8 h 45 à 9 h.

CE20 1151

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier les deux contrats, pour les lots 9 et 10, accordés à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation de résidus organiques mélangés (CG20 0196), pour une valeur totale de 2 038 843 \$, taxes et contingences incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1208260004

CE20 1152

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour 10 contrats de collecte et de transport de matières résiduelles se terminant le 31 octobre 2020, pour un total de 1 158 580 \$, taxes et contingences incluses, majorant le montant total des dits contrats à 31 586 683 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15252 (CM16 1447, CM16 1248), Appel d'offres public 17-15972 (CM17 1008), Appel d'offres public 17-16255 (CM17 1212) et Appel d'offres public 18-16439 (CM18 0826);

Détails des augmentations demandées par contrat (les montants incluent les taxes)

Numéro d'appel d'offres	Arrondissement	Fournisseur	Montant octroyé	Montant à majorer	Contingences (5 %)	Nouveau montant total pour le contrat
16-15252	Île-Bizard-Ste-Geneviève	Services Ricova	1 367 062,01 \$	95 224,90 \$	4 761,24 \$	1 467 048,15 \$
16-15252	Le Sud-Ouest	Derichebourg	1 693 023,76 \$	45 764,78 \$	2 288,24 \$	1 741 076,79 \$
16-15252	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Services Ricova	3 497 600,76 \$	100 314,42 \$	5 015,72 \$	3 602 930,90 \$
16-15252	Pierrefonds-Roxboro	Services Ricova	5 956 671,55 \$	363 014,76 \$	18 150,74 \$	6 337 837,04 \$
16-15252	Pierrefonds Roxoboro	RCI environnement (WM)	3 519 432,12 \$	31 171,11 \$	1 558,56 \$	3 552 161,79 \$
16-15252	Le Plateau Mont-Royal (contrat 1)	Services Ricova	5 361 636,59 \$	177 206,98 \$	8 860,35 \$	5 547 703,93 \$
16-15252	Le Plateau Mont-Royal (contrat 2)	Services Ricova	4 435 783,98 \$	149 483,01 \$	7 474,15 \$	4 592 741,14 \$
17-15972	Saint-Léonard	Derichebourg	2 015 743,24 \$	73 009,26 \$	3 650,46 \$	2 092 402,97 \$
17-16255	Villeray–St-Michel–Parc-Extension	Environnement Routier NRJ	1 975 226,14 \$	55 702,63 \$	2 785,13 \$	2 033 713,90 \$
18-16439	Outremont	Derichebourg	605 922,85 \$	12 517,28 \$	625,86 \$	619 065,99 \$
TOTAL			30 428 103 \$	1 103 409,14 \$	55 170,46 \$	31 586 682,60 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1206717002

CE20 1153

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à 2862-5622 Québec inc. FASRS Groupe Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement des groupes électrogènes et autres travaux au complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 234 417,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15475;
- 2- d'autoriser une dépense de 185 162,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 111 572,41 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1200660001

CE20 1154

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 207 660,13 \$, taxes incluses, pour des services professionnels relatif au projet de rénovation de la caserne 26 située au 2151, av. du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat 14193 accordé aux firmes Figurr Architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée (CG14 0250), majorant ainsi le montant total du contrat de 952 806,16 \$ à 1 160 466,29 \$, taxes incluses;
- 2- de résilier le contrat de services professionnels 14193 accordé aux firmes Figurr Architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée pour les services en architecture et en génie du bâtiment dans le cadre du projet de rénovation de la caserne 26;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1205350003

CE20 1155

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à ACCS Le Groupe inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 584 872,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15510;

- 2- d'autoriser une dépense de 237 730,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1206810006

CE20 1156

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Couverture Montréal-Nord, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de toiture et de remplacement des unités de ventilation du Centre Opérationnel Ouest, situé au 2805, boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 584 298,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15617;
- 2- d'autoriser une dépense de 316 859,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 237 644,70 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1207305001

CE20 1157

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des cinq chambres de vannes à grand volume sur le réseau principal de distribution d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 291 792,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10345;
- 2- d'autoriser une dépense de 193 768,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 129 179,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1198457001

CE20 1158

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment et de climatisation à l'édifice Gaston-Miron, situé au 1210, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 919 852,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-14701;
- 2- d'autoriser une dépense de 287 977,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 375 331,17 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1208865001

CE20 1159

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement et de remise en conformité du laboratoire de microbiologie, situé au 827, boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 332 277,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15613;
- 2- d'autoriser une dépense de 66 455,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 81 793,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1208887001

CE20 1160

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Tisseur inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du mur de la Vieille Brasserie, dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 728 548,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 421913;
- 2- d'autoriser une dépense de 327 425,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 143 634,45 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1207000008

CE20 1161

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les Glissières Desbiens inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réparation de glissières de sécurité sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 302 435,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 452110;
- 2- d'autoriser une dépense de 30 243,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 16 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1207231052

CE20 1162

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Demix Construction une division de CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, entre les rues Jean-Talon et Jarry, pour l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE-1 Tronçon 1C) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 964 608,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283802;
- 2- d'autoriser une dépense de 102 762,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 389 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1207231058

CE20 1163

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Techniparc (9032-2454 Qc inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de mise aux normes des terrains de soccer numéros 1, 3 et 4 au parc Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 537 309,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-6518;
- 2- d'autoriser une dépense de 53 730,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 53 730,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 26 865,46 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1208264003

CE20 1164

Vu la résolution CA20 28 141 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève en date du 7 juillet 2020;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 343 595,18 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de la chaussée et de la mise aux normes des fossés des rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé, dans le cadre du contrat accordé à Charex inc. (CM18 1121), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 904 944,41 \$ à 2 248 539,59 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1207474015

CE20 1165

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Néoelect inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipement de réseautique, pour une période de huit mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 631 350,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461751;
- 2- d'autoriser une dépense de 81 567,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 81 567,51 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1202968025

CE20 1166

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de surface de l'allée ouest et de l'espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 484 172,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214738;
- 2- d'autoriser une dépense de 183 544,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 77 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1207231056

CE20 1167

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Néoelect inc., le contrat pour l'exécution des travaux électriques à divers endroits, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 812,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 453710;
- 2- d'autoriser une dépense de 40 106,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 13 400 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1207231053

CE20 1168

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de l'attribution du contrat des compteurs d'eau, majorant ainsi le montant total du contrat de 316 181,25 \$ à 516 181,25 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1203219004

CE20 1169

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 94 821,84 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2019 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491, CG18 0052, CG18 0410, CG19 0026 et CG19 0371), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 062 722,35 \$ à 3 157 544,19 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet d'addenda 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1208395001

CE20 1170

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels afin de réaliser l'inspection et le suivi des assemblages soudés du pont Jacques-Bizard, pour une période de cinq ans, avec une option de renouvellement de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 520 607,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18093;
- 2- d'autoriser une dépense de 104 121,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1207091001

CE20 1171

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à la Chaire de recherche de transition écologique de l'UQAM pour l'évaluation du projet « Système alimentaire local et intégré », pour une somme maximale de 169 960 \$, taxes incluses, dans le cadre du Défi des villes intelligentes;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1208047005

CE20 1172

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier le contrat de services professionnels accordé à la firme Affleck de la Riva architectes pour les services en architecture et en génie du bâtiment dans le cadre du projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique (CM 18 0971);
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1206318002

CE20 1173

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les services EXP inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels de conception et de surveillance des travaux pour l'unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égouts de la station de pompage Belfroy, dans l'arrondissement d'Anjou, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 333 134,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18179;
- 2- d'autoriser une dépense de 66 626,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1203438027

CE20 1174

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal s'engage à fournir les services professionnels requis pour assurer la reconduction de la Cellule d'intervention et de protection développée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), pour une somme maximale de 150 000 \$, taxes incluses, pour une période d'un an se terminant le 26 juin 2021, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1207103001

CE20 1175

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 48 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) impliquant toutes les phases de mise aux normes, de conception, de réfection, de transformation et de construction des bâtiments du parc immobilier de la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17978;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Groupe Marchand Architecture & Design Inc. (GMAD) et son cocontractant	Lot 2	3 254 985,37 \$
Émond, Kozina, Mulvey, Architectes, s.e.n.c.r.l. (EKM) et ses cocontractants	Lot 7	747 279,72 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 375 647,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (lot 2);
- 3- d'autoriser une dépense de 86 241,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (lot 7);
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1200684001

CE20 1176

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Groupe Pleineterre inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration de scénarios d'interventions sur la gestion hydrique des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 252 427,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17968;
- 2- d'autoriser une dépense de 37 864,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1208827001

CE20 1177

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire WAA Montréal inc, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le programme d'aménagement fonctionnel et technique pour investigation technique, hydraulique et énergétique des aménagements aquatiques (étangs et ruisseaux) des jardins extérieurs du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 143 698,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18133;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1202912002

CE20 1178

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Sports Montréal inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la planification, l'organisation et la gestion des Jeux de Montréal, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 722 785,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18004;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1203769001

CE20 1179

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Shellex Groupe Conseil, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la réalisation des plans et devis d'ingénierie ainsi que la surveillance partielle des travaux en vue du réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter, au parc Ahuntsic, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 255 819,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17998;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 372,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1208264002

CE20 1180

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement annuel, pour la période du 20 août 2020 au 19 août 2021, pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Informatique inc. (CG18 0426), pour une somme maximale de 195 457,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1205942003

CE20 1181

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de convention complémentaire à l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les Commissions scolaires (Annexe 1) qui en précise l'Article 7 (Entretien et modalités d'utilisation) pour l'usage des camps de jour.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1204815004

CE20 1182

ATTENDU QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation (ci-après le « MEI ») et la Ville ont signé l'avenant 2020-01 au contrat de prêt qui augmente le montant du prêt de 40 000 000 \$ à 60 000 000 \$ dans le cadre du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence ») ;

ATTENDU QUE la Ville a confié aux six organismes du réseau PME MTL la gestion du Fonds d'urgence;

ATTENDU QU'après vérification, l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation n'est pas requise pour cette modification aux ententes de délégation.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver les addendas aux ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et les organismes suivants :

PME MTL Centre-Est;
PME MTL Centre-Ouest;
PME MTL Centre-ville;
PME MTL Ouest-de-l'Île;
PME MTL Est-de-l'Île;
PME MTL Grand-Sud-Ouest;

- 2- d'autoriser la Ville à octroyer un prêt additionnel totalisant 20 000 000 \$, selon la répartition prévue aux addendas des ententes de délégation des six organismes du réseau PME MTL, en vue de leur permettre de gérer et de déployer le Fonds d'urgence.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1208298003

CE20 1183

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'avenant 2020-1 au contrat de prêt de 40 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin d'augmenter le montant du prêt de 20 millions de dollars;
- 2- d'approuver la réception de la somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1208298002

CE20 1184

Vu la résolution CA20 19 0117 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 19 juin 2020;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc, à des fins d'activités sportives pour et dans l'arrondissement de Lachine, des locaux d'une superficie de 3 500 pieds carrés, situés au 760, rue Notre-Dame, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} septembre 2020, moyennant un loyer total de 321 930 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser la dépense de 40 241,25 \$, taxes incluses, en frais énergétiques;
- 3- d'autoriser la dépense de 143 718,75 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du locateur Les Développements 760 N.D. inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1205372003

CE20 1185

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, à compter du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2021, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'un site de transbordement de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures et du réseau routier (CG18 0610), sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions prévus à l'amendement.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1205323004

CE20 1186

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Schreter Entreprises inc., à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'esplanade Tranquille, un terrain d'une superficie de 645 mètres carrés, situé à l'angle nord-est des boulevards De Maisonneuve Est et Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une période de cinq mois, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021, pour une somme de 63 523,69 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1200515006

CE20 1187

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Les Promenades Bois Franc inc., un espace à bureaux d'une superficie de 8 587 pieds carrés, situé au 1761, rue Grenet et utilisé pour les besoins du PDQ 7 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 7 ans et 29 jours, à compter du 3 octobre 2019, moyennant un loyer annuel de 192 521,61 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, représentant le coût des travaux d'aménagement payable en 2020 au locateur Les Promenades Bois Franc inc., auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 10 347,75 \$, pour une dépense maximale de 44 840,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1194565003

CE20 1188

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 30 255 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2020, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) :

Organisme	Projet	Montant
Corbeille de pain Lac St-Louis	Mangeons ensemble	10 085 \$
Projet jeunesse de l'Ouest-de-l'Île	Ateliers offerts en milieu scolaire	10 085 \$
Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île	Travail de milieu/de rue - Ville de Pointe-Claire	10 085 \$

- 2- d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1208377003

CE20 1189

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 300 000 \$ à Nord Ouvert pour développer, structurer et planifier la mise en œuvre du chantier de la gouvernance des données qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1207598006

CE20 1190

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 96 000 \$ à Le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin pour son projet « Le Français à la portée de tous les néo-montréalais.es » pour l'année 2020, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'intégration linguistique de nouveaux arrivants, conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018 - 2021);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1208121002

CE20 1191

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École de créativité la Factory (CG19 0301);
- 2- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Réseau de la coopération du travail du Québec (CG20 0059);
- 3- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Celcius Mtl (CG19 0222);
- 4- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme La Pépinière | Espaces collectifs (CG20 0069);

- 5- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme 7 à nous (CG19 0406);
- 6- d'imputer la dépense totale de 1 365 000 \$ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1200191006

CE20 1192

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 1 092 000 \$ à la Fabrique des Mobilités Québec (FabmobQC) pour un projet de valorisation des données en mobilité, dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1207642001

CE20 1193

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 2 960 000 \$ à Celsius Mtl (usuellement Solon) pour le projet de Mobilité de Quartier, dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1207642002

CE20 1194

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 50 000 \$ afin d'accorder un don à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire, à la suite des explosions meurtrières et dévastatrices au Liban;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1204834002

CE20 1195

Vu la résolution CA20 10 145 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 1^{er} juin 2020;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables dans le cadre de la réalisation du plan d'action collectif en habitation de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1207177014

CE20 1196

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables bidirectionnelles dans les rues Prieur et Sauriol, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1201097011

CE20 1197

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme ÉcoPerformance;

Attendu que la Ville de Montréal désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à présenter une demande d'aide financière d'une valeur de 272 116 \$ dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du SGPI à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de travaux d'innovation et de transition énergétiques, notamment la récupération de chaleur et l'ajustement des systèmes mécaniques, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1208864001

CE20 1198

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'offrir aux conseils d'arrondissements de prendre en charge la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de RÉ: SONNE et la SOCAN, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
- 2- de mandater le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire avec l'organisme ENTANDEM, au nom des 19 arrondissements, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;
- 3- de mandater le Service de la culture pour négocier tout renouvellement de celle-ci.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1203205004

CE20 1199

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales, soit un montant de 236 963 199,84 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1204164003

CE20 1200

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (130 103 961,09 \$)

Adopté à l'unanimité.

30.006 1204164002

CE20 1201

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement cyclable dans la rue Saint-Hubert, le boulevard Rosemont, le boulevard de l'Assomption, la rue Holt, la rue Dandurand, la 1^{re} avenue et l'avenue Laurier, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1201097012

CE20 1202

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant de la firme Service d'entretien ménager Vimont inc. réalisée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat de services (appel d'offres 17-15851) pour l'entretien ménager de la Maison du Citoyen (CA17 3003 0062) et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans, à compter 12 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1207960006

CE20 1203

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre de non objection en réponse à l'Avis supplémentaire aux piliers P20 et P27 en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la Sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A23.2 : P18-P28);
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer au nom de la Ville l'Avis de non objection.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1207211021

CE20 1204

Il est

RÉSOLU :

de fixer, au plus tard le 9 octobre 2020, la date que les conseils d'arrondissement devront transmettre au Service des finances leur Budget de fonctionnement 2021 et leur Programme décennal d'immobilisations 2021-2030, en vue de l'adoption du Budget 2021 et du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1203843011

CE20 1205

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de nommer à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal M. Pierre Chartrand en remplacement de M. Andrew Tay;
- 2- de nommer à titre de premier vice-président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal M. Hughes Sweeney;
- 3- de nommer à titre de deuxième vice-présidente du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal Mme Katia Grubisic;
- 4- de renouveler le mandat de M. Gideon Arthurs à titre de membre;
- 5- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1208021006

CE20 1206

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de reconduire le mandat de Mme Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour une période de trois ans, à compter du 28 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1208320002

CE20 1207

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter une contribution de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour un montant de 5 179 084 \$ pour assumer les coûts des ressources de la Ville;
- 2- d'autoriser jusqu'à l'année 2023 un budget de fonctionnement additionnel de 5 179 084 \$ pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM ainsi que pour le maintien de la structure du Bureau de projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1200575007

CE20 1208

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser un budget de 3 597 630 \$, taxes nettes, au centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles au Service de l'environnement, pour l'année 2020, à même la provision pour passif environnemental comptabilisé au bilan à cet effet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1205886003

CE20 1209

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la modification de l'aspect financier du contrat accordé à Laurin, Laurin (1991) inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines (CM20 0601) afin d'imputer les dépenses au règlement d'emprunt de compétence locale 20-006 - Achat et installation d'équipement de feux de circulation;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention addenda du Service des finances.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1202968015

CE20 1210

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer, pour une période de trois ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :
 - Priscilla Ananian;
 - Bruno-Serge Boucher;
 - Christian Giguère;
 - Danielle Sauvage;
 - Jean-François Thuot.

- 2- de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1201079002

CE20 1211

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour du litige intenté par Nordmec Construction inc. contre la Ville de Montréal dans le dossier C.S. 500-17-105412-186;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 163 455,25 \$ taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1208821001

CE20 1212

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier la décision du Service des affaires juridiques d'intenter une demande en intervention forcée (appel en arrière garantie) contre Cormier, Cohen, Davies, Architectes, Fichten Soiferman et Associés architectes, Olivier Pearl Poddubiuk et Associés Architectes, Egli Gallaccio Palanca inc., Pageau, Morel inc. et Vinci Consultants inc. à la suite de la notification de la demande introductive d'instance en garantie de Groupe Geysler inc. contre la Ville de Montréal pour 2 435 297,19 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1200570002

CE20 1213

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter une demande reconventionnelle contre Quadrax et associés E.G.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1200570001

CE20 1214

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
 - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
 - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;
 - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.023 1206407021

CE20 1215

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), l'ordonnance numéro 10 jointe au présent dossier décisionnel rendant applicable ce règlement au secteur « Plaza Saint-Hubert » pour une période de 28 jours.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1208383007

CE20 1216

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), l'ordonnance numéro 20 rendant applicable ce règlement au secteur « Vieux-Pointe-aux-Trembles ».

Adopté à l'unanimité.

40.002 1208383008

CE20 1217

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre la démolition, à l'exception de la façade principale et de portions de façades latérales et arrière, du bâtiment situé au 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School), et ce, en vue d'un projet de remplacement destiné à un équipement institutionnel sur le lot 2 161 932 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1196255016

CE20 1218

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les édifices commerciaux » de cette même liste - Église Saint-Vincent-de-Paul - situé aux 2320-2340, rue Sainte-Catherine Est.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1190607002

CE20 1219

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Square Gallery ».

Adopté à l'unanimité.

40.005 1204334001

CE20 1220

Vu la résolution CA20 27 0184 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 juillet 2020;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 294 166 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1207562001

CE20 1221

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1207952002

CE20 1222

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1207896002

CE20 1223

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 86 847 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1208285001

CE20 1224

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer la contribution financière de l'agglomération de Montréal pour les travaux de restauration de la maison Michel-Robillard, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1200668001

CE20 1225

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 37 058 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1206019001

CE20 1226

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 83 001 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1208285002

CE20 1227

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1208788001

CE20 1228

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, ajusté des éléments mentionnés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1200029004

CE20 1229

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, ajusté des éléments mentionnés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1200029005

Levée de la séance à 10 h 04

70.001

Les résolutions CE20 1130 à CE20 1229 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville